

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE de PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

Nous avons encore une vingtaine de jours avant la rentrée des classes du Palais-Bourbon, et déjà se pose cette question palpitante : sur quoi interpellera-t-on le ministère ? Les plus ardents disent carrément : sur quoi le renversera-t-on ? Sera-ce sur les conversations de M. Duclerc avec les journalistes des cinq parties du monde ? Sera-ce sur la circulaire Labuze ? ou sur les discours Duvaux ; ou sur le mouvement judiciaire ; ou sur les banquets légitimistes ; ou sur les congrès anarchistes ; ou sur l'expulsion de la rue de la Lune ; ou sur les affaires d'Egypte ; ou sur les victimes de Décembre ; ou sur la révocation d'un garde-champêtre ?

Comme on voit, les sujets ne manquent pas, il n'y a vraiment que l'embaras du choix, et avec un peu de bonne volonté, nos cinq cent vingt députés et nos trois cents sénateurs trouveraient facilement prétexte à interpellier le ministère, une douzaine de fois par jour.

Maintenant les interpellations font-elles le bonheur ? Font-elles surtout un bon gouvernement, et leur abus n'a-t-il pas précisément pour résultat d'enlever toute force, tout prestige, toute initiative aux hommes de bonne volonté qui consentent à prendre un portefeuille sous le bras ?

Le problème est résolu aussitôt que posé. Il est clair que des ministres menacés, tous les matins, d'une fusillade d'interpellations voient disparaître le minimum d'autorité qui leur est indispensable, et ne peuvent avoir ni le goût du travail ni l'esprit de suite, ni l'élévation de vues qu'exige l'exercice du pouvoir.

On reproche souvent aux ministres de ne rien faire, de tout laisser aller à vau-l'eau, d'abandonner toutes les réformes à

leur malheureux sort et de ne pas savoir seulement mettre un projet de loi sur pied. Nous ne disconvierons pas que le reproche ne soit souvent mérité, mais il y a des circonstances atténuantes, qui viennent précisément de la manie d'interpellations et de questions qui est la maladie endémique de notre parlementarisme.

Comment voulez vous que de malheureuses Excellences puissent travailler sérieusement, donner à leur personnel une impulsion vigoureuse et sûre et mettre au jour des réformes fécondes, quand elles entendent crépiter à leurs oreilles le feu de peloton de tous les groupes de la Chambre ou du Sénat. Pourquoi avez-vous fait ça ? Pourquoi avez-vous fait ça ? Que signifie telle mesure ? A quoi tend tel arrêté ? Pourquoi le sous-préfet de X... se taille-t-il la barbe ?

A Dieu ne plaise que nous repoussions tout contrôle, et que nous regrettions le beau temps où les officiels n'avaient d'autre rôle que celui de se moucher, quand un ministre éternuait. Le droit d'interpellation est une des prérogatives les plus essentielles et les plus nécessaires du régime parlementaire ; le tout est de ne pas galvauder ce droit inutilement, en le mettant au service de tous les mécontentements et de toutes les rancunes. Ainsi on annonçait, l'autre jour, une interpellation d'un député du Midi, parce que le sous-préfet de son arrondissement ne l'avait pas invité à dîner. N'est-ce pas ébouriffant, et pour qu'une semblable idée ait pu naître dans une cervelle de député, ne faut-il pas que le mal ait fait des progrès inquiétants ?

Il est l'heure de s'arrêter sur cette pente, si l'on ne veut pas discréditer notre régime parlementaire et rendre tout gouvernement impossible. Déjà les ministres ne se découvrent pas facile-

ment, nous entendons des ministres présentables ; — ils deviendront introuvables si la manie interpellante les transforme en poupées de foire, que l'on renverse à coups de paume. Ajoutez à cela, le perpétuel va-et-vient des fonctionnaires de tous ordres, qui font la navette entre leurs patrons d'hier et leurs patrons de demain, et le gouvernement de la République ne sera plus un gouvernement, — ce sera la danse de Saint Guy.

JACQUES BARBIER.

LES TROUBLES D'ARLES

Le conseil des ministres s'est occupé des manifestations tarageuses et quelque peu séditeuses du banquet de la Camargue.

Pendant que nos bons royalistes se plaignent d'avoir été houspillés par les « voyous » — ce qu'ils n'ont pas volé entre parenthèses, le gouvernement semble décidé à prendre quelques mesures contre un clergé qui chante ou laisse chanter le *salvum fac regem*, et contre des gymnasiarques qui arborent le drapeau blanc sur nos sous-préfectures.

Approbation complète. Il arrive un moment où l'échauffement royaliste exige quelques douches.

LA MAGISTRATURE

La voilà de nouveau sur le tapis, cette fameuse réforme de la magistrature qui, depuis dix années, n'a pu encore être menée à bonne fin. M. le garde des sceaux Devès s'y essaie à son tour, et la faveur médiocre qui a accueilli son projet ne semble pas d'un heureux augure pour le succès définitif. Et pourtant ce projet Devès n'est pas plus mauvais que beaucoup d'autres ; il est même meilleur et nous estimons qu'avec quelques amendements, il pourrait nous doter d'une magistrature supérieure à celle que l'Europe nous envie, en se gardant bien de nous la prendre.

M. Devès rejette l'élection des magistrats et il a raison, puisque, de l'avis de tous les hommes bien équilibrés du cerveau, ce sys-

tème absurde ferait le jeu des incapables et des intrigants, en éloignant forcément tous les hommes dont l'indépendance et la dignité s'accroissent mal des courbettes électorales. Faire nommer des magistrats par leurs justiciables, est une théorie séduisante qui peut avoir cours dans les réunions publiques, mais il suffit d'un atome de sens commun pour comprendre que la fortune et la liberté des citoyens courraient de singuliers risques, entre les mains des élus du cabaretier du coin ou du vétérinaire d'en face.

M. Devès supprime l'inamovibilité, sauf pour les magistrats de la cour de cassation, et il a encore raison, puisque l'expérience nous démontre que ce grand principe de l'inamovibilité n'a jamais empêché aucune servilité ni protégé aucune indépendance.

On vit, après le 2 décembre, des magistrats inamovibles s'acquiescer aux méfaits des commissions mixtes, fouler aux pieds toutes les lois de légalité et toute justice et traîner leur robe sous la botte de Bonaparte. Si par hasard, deux ou trois résistèrent et firent montre de quelques scrupules, on ne les révoqua pas, puisqu'ils étaient inamovibles, mais on les envoya à Cayenne. Au surplus, il est constaté et reconnu par tous les hommes du métier qu'avec la plaie de l'avancement et du favoritisme, l'inamovibilité est une mauvaise plaisanterie. Sa seule utilité jusqu'à ce jour, a été de permettre à des magistrats réactionnaires d'outrager la République et de briser à coups de canne les lampions du 14 juillet : ce qui est insuffisant comme garantie d'impartialité et de bonne justice. Aussi, en rayant l'inamovibilité de son projet de réforme, M. le garde des sceaux a-t-il fait preuve de sens pratique et de saine raison.

Quant à l'inamovibilité des magistrats de la cour de cassation, elle pouvait être maintenue sans inconvénient, puisque d'une part, ces conseillers ne pouvant espérer une plus haute situation, se trouvent en dehors des compétitions et des intrigues de l'avancement, et que, d'autre part, M. Devès aurait l'intention de constituer ces messieurs en une sorte de haute cour de justice chargée de juger les différends qui pourraient surgir entre le gouvernement et les magistrats.

Beaucoup de gens ont trouvé cette idée bizarre : nous pas.

Du moment que l'on abandonne à l'Etat le droit de nommer ou de révoquer les juges, il est tout naturel que ces derniers aient un recours contre des abus possibles. Ce re-

Feuilleton de la RENAISSANCE

Royauté et Cuisine

Les récentes manifestations légitimistes nous ont fait « assavoir » que la Restauration du trône et de l'autel s'appuie exclusivement sur des banquets à trois francs par tête, où l'on dévore du gigot orthodoxe et du jambon bien pensant.

Il est donc évident que si monseigneur de Chambord arrive jamais à ceindre la couronne de ses pères, c'est à la cuisine qu'il le devra. Sans cuisine, en effet, pas de banquets, pas de toasts, pas de discours, pas de propagande. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, et les harangues enflammées de M. Baudry d'Asson, de Mun, Lemire ou Jacquier seraient certainement stériles, si elles tombaient dans des estomacs vides.

Par conséquent, pas de Royauté sans cuisine.

Royauté et cuisine demeurent aujourd'hui étroitement liés dans une fraternelle étreinte, et le jour où le descendant de Saint-Louis et

d'Henri IV fera son entrée dans sa bonne ville de Paris, il devra, sous peine d'ingratitude noire, faire afficher sur toutes les murailles la constitution suivante : Charte inviolable du nouveau régime.

Nous, Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné Henri roy de France, de Navarre, de Challans, de la Duchère et de mille autres lieux ;

Considérant qu'après la grâce de Dieu, notre Restauration sur le trône est due principalement à la cuisine française et aux digestions salutaires de nos féaux et sujets ;

Considérant que le premier devoir d'un Roy est la reconnaissance, et qu'à défaut de ce noble sentiment, la simple logique nous indiquerait dans quel sens nous devons réformer les institutions publiques, pour répondre aux aspirations du peuple qui nous a rappelé, à la suite d'innombrables agapes ;

Promalguons la constitution dont la teneur suit.

TITRE PREMIER

Article premier. — La constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes qui sont la base de l'alimentation nationale, et qui se résument dans cette courte formule : trois repas par jour : déjeuner, dîner et souper.

Article 2. — Le Roy fera tous ses efforts pour que ces trois repas aient lieu régulièrement et soient suffisamment confortables.

Article 3. — Les Français sont absolument libres de régler comme ils l'entendent le menu de chacun de ces repas, toutefois les jours de fête royale, il sera d'un bon sentiment et d'un fidèle sujet de manger en famille du mouton aux haricots.

TITRE DEUXIÈME

Forme du Gouvernement

Article 4. — La forme du gouvernement est la royauté légitime, héréditaire et culinaire qui s'exercera dans les formes ci-après.

Article 5. — Le Roy gouverne au moyen d'un chef de cuisine et de plusieurs gâte-sauces.

Article 6. — Les pouvoirs publics seront représentés par un Conseil de fourneau, une Chambre de Marmitons et un Sénat de Rôtisseurs.

TITRE TROISIÈME

Du Roy

Article 7. — Le Roy maître souverain du gouvernement, n'est responsable devant

personne et a le droit absolu de diriger comme il l'entend la cuisine du pays.

Article 8. — Le Roy est le chef de l'Etat ; il commande les provisions de terre et de mer ; allume les fourneaux ; préside à la confection des sauces ; promulgue les règlements nécessaires pour la bonne ordonnance des repas et tient la queue de la poêle.

Article 9. — La cuisine se fait en son nom.

Article 10. — Il a seul l'initiative des menus, et le droit de casser les œufs pour faire les omelettes.

Article 11. — Il présente tous les ans, au corps des Marmitons et au sénat des Rôtisseurs l'état de l'office et du garde-manger.

Article 12. — Le chef de cuisine et ses gâte sauces ne dépendent que du roy ; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des plats mal réussis, des rôtis brûlés ou des sauces manquées ; ils ne peuvent être mis en accusation que par le sénat des Rôtisseurs, et dans des formes spéciales qui seront décrites en un autre jour.

Article 13. — Les chefs de cuisine, les marmitons, les rôtisseurs, les gâte sauces, les fourneaux de terre et de mer et les relaveurs de vaisselle prêtent le serment ainsi conçu :

— Je jure obéissance et fidélité à notre Maître-queueux.

cours peut-il mieux s'exercer ailleurs que devant la cour suprême qui est la représentation la plus haute du corps judiciaire, l'interprète et le gardien le plus autorisé de nos lois ? Nous ne le pensons pas, et il serait curieux de savoir devant quelle juridiction les critiques du projet Devès prétendent porter les réclamations des juges se plaignant d'être injustement frappés. Serait-ce par hasard devant la Chambre ou devant le Sénat ? Et devrions-nous assister à des interpellations et à des débats parlementaires pour le moindre substitut dégoûté ? Non, l'institution d'un grand conseil judiciaire est chose excellente en soi, et si quelques points d'organisation et de détail peuvent être modifiés ou complétés, le principe mérite d'être maintenu.

Reste la question de recrutement que M. Devès a négligée, et qui pourtant a une importance capitale. Il faut nécessairement que le choix des magistrats ne soit pas laissé à la discrétion entière du gouvernement, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour, — en donnant lieu à d'innombrables abus.

On devra évidemment combiner un système de présentation et de concours qui laisse le moins de marge possible au favoritisme, aux passe-droits, et aux apostilles. Cela n'est pas impossible à trouver, et quelques heures de recherches et d'études permettraient de combler cette lacune du projet Devès. Mais tel qu'il est, en somme, et sous réserve des perfectionnements à y introduire, ce projet est encore un des moins défectueux qui aient été présentés et il ne peut guère être critiqué sérieusement que par les compères de la réaction et de l'intransigeance.

N'est-ce pas la preuve qu'il est digne de quelques égards ?

MENUE MONNAIE

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, ne parle-t-il pas un peu trop ? C'est là le péché mignon de la plupart des membres du cabinet Duclerc, à commencer par le chef de file, mais il nous semble que M. Duvaux en prend plus que sa part. Deux discours en une seule semaine, c'est beaucoup pour un ministre seul, et il est bien malaisé de ne pas laisser passer quelques phrases imprudentes dans toutes ces harangues.

Non que le ministre de l'instruction publique ne soit féru, ainsi que ses collègues, des meilleures intentions, mais un discours est un discours. Il lui faut naturellement, d'après les règles de la rhétorique, des périodes arrondies, une certaine pompe déclamatoire assaisonnée d'une pointe d'enthousiasme et couronnée par une péroraison chaleureuse.

Or, comment se défendre de quelque exagération et de quelques théories hasardées ?

Ainsi M. Duvaux veut que l'instruction publique soit en même temps une petite école politique pour les jeunes élèves. Il entend qu'on leur dise la vérité et toute la vérité sur l'histoire et la géographie, de façon qu'en voyant, sur la carte, l'Alsace et la Lorraine tachées de noir, nos jeunes générations se souviennent et n'oublient pas leurs dettes envers la patrie.

Tous ces sentiments sont très nobles assurément, mais avaient-ils bien leur place dans un discours du ministre de l'instruction publique, et cet appel déguisé à la revanche ressort-il précisément des programmes scolaires que M. Duvaux a charge d'appliquer ?

Il est permis d'en douter. Il ne faut rien oublier sans doute, mais la meilleure manière

de ne rien oublier est de travailler sérieusement, silencieusement, en dehors de toute phraséologie plus ou moins pompeuse.

Et surtout que l'on se garde d'introduire la politique à l'école. Elle déborde assez de tous côtés, pour qu'on lui ferme la porte des collèges. C'est fort bien de connaître la constitution de son pays, mais commençons par la grammaire.

Il faut croire, du reste, que l'abondance des discours est destinée à suppléer à la disette des vendanges. Du nord au midi, ce n'est qu'une vaste arène oratoire où s'exercent les talents les plus variés et les genres les plus divers.

Éloquence royaliste empruntée aux Halles Centrales ; éloquence anarchiste procédant du dictionnaire des crocheteurs ; éloquence opportuniste, éloquence radicale, éloquence intransigeante, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les oreilles.

Nos aimables voisins de l'Isère, jaloux de ne pas se laisser distancer dans ce tournoi, ont réuni en un seul banquet tous leurs députés. Six discours d'un coup, v'lan !

Disons pour être juste que tous les représentants dauphinois n'ont pas donné avec la même ardeur, et que quelques-uns ont su se borner. La Tour-du-Pin, le Bourg-d'Oisans et Saint-Marcellin n'ont pas dépassé les limites du toast obligatoire, en laissant le morceau de résistance à M. Buyat député de Vienne, qui a régalié ses convives d'un petit discours ministre ou plutôt grand ministre.

Nous n'y contredirons pas : la plupart des idées exprimées par M. Buyat sont fort justes ; ses plaintes sur les divisions du parti républicain sont malheureusement trop fondées, et ses appels à la conciliation trop nécessaires. Mais là, comme ailleurs, qu'il s'agisse des fêtes de Rouen, des comices de Belleuse, des banquets de Tantonville ou des agapes des Abrets, nous demandons que l'on passe de la parole aux actes.

Les obsèques du colonel Froidevaux ont eu lieu avec une solennité particulière qui a réuni tous les partis, toutes les dissensions et tous les éloges autour de la tombe du brave officier, tombé glorieusement au feu, c'est le cas de le dire.

Républicains et monarchistes, radicaux et opportunistes se sont mis d'accord pour exalter le courage et le dévouement de cet homme d'honneur. Les intransigeants eux-mêmes n'ont pas osé faire entendre une note dissonnante dans ce concert, et il ne s'est guère trouvé que quelques démagogues de bas étage, pour rappeler que le colonel Froidevaux ayant combattu la Commune, en qualité d'officier versaillais, sa mort ne saurait leur laisser le moindre regret.

Il est évident que le colonel Froidevaux devait être doublement l'ennemi de ces aimables coquins, au titre d'honnête homme d'abord, et ensuite de pompier. Éteindre les incendies est une tâche originelle pour les pétroleurs du Louvre, qui n'ont pas renoncé à l'espoir de nouvelles fumigations.

En attendant, s'il est un spectacle fortifiant, c'est assurément celui de voir tous les partis qui ne sont pas exclusivement composés de purs gredins, rendre un hommage mérité au dévouement et au sacrifice d'un vaillant soldat.

Cette mort tragique et le deuil universel qui l'accompagne, prouvent que les pompiers ne font pas toujours rire.

A mesure que la date de la rentrée approche, on voit surgir de tous les cartons verts quantité de projets de lois qui dorment dans

légumes rafraîchissants et des viandes blanches.

TITRE CINQUIÈME

Des marmitons

Article 20. — Le corps des marmitons sera un corps élu.

Article 21. — L'élection a pour base le suffrage universel sous les restrictions suivantes :

— Ne seront électeurs que les citoyens français et mangeurs pouvant justifier de la possession d'une batterie de cuisine et de ses accessoires.

— Tous les individus vivant soit au cabaret, soit au restaurant et n'ayant pas de ménage régulier, ne pourront être électeurs ni surtout éligibles.

Article 22. — Les marmitons ne reçoivent aucun traitement, mais une simple indemnité de bouche.

Article 23. — Les marmitons sont nommés pour quatre mille trois cent quatre-vingts repas, c'est-à-dire pour quatre années à trois repas par jour.

Article 24. — Le corps des marmitons n'a pas d'autre mission que de voter les menus qu'on lui propose et d'approuver les comptes de ménage, sans qu'il lui soit per-

sommeil du juste, sous la poussière des vacances.

Entr'autres, la loi sur les récidivistes dont nous apercevons le bout du nez. On assure que M. Fallières, ministre de l'intérieur, serait disposé à y mettre la dernière main. Il ne serait que temps. La ville et la campagne sont devenues inabordable par les malandrins qui courent. Impossible de se hasarder à la nuit tombée ou même à la nuit tombante, dans la moindre rue ou le plus petit chemin, sans se voir assailli par une demi-douzaine de ces bandits que réclame la Nouvelle-Calédonie.

Depuis huit jours, par exemple, nous n'avons pas ouvert un seul de nos journaux du matin, sans y trouver, en belle page, ces rubriques spéciales quidoivent être clichées maintenant dans toutes les imprimeries : *Aggressions nocturnes ; Attaque à main armée ; Tentative d'assassinat* ou même *Assassinat*, tout court.

Cette chronique de chourineurs et d'étrangleurs va-t-elle durer longtemps ? et nos honorables se décideront-ils enfin à pourchasser sérieusement tout ce gibier de bagne ?

La question est plus urgente que celle du scrutin de liste ou de la révision, et puisqu'on cherche vainement, depuis trois mois, un terrain de conciliation, il nous semble qu'il y aurait là une belle occasion de réunir une majorité compacte : la majorité des honnêtes gens contre les coquins. Connaissez-vous un sénateur ou un député qui oserait manquer au rendez-vous ?

JUGEZ UN PEU...

Le présent discours s'adresse aux outranciers de l'intervention égyptienne, qui n'ont cessé de se pâmer d'admiration devant les bombardements anglais, et d'accabler de leur mépris et de leurs sarcasmes les trembleurs et les poules-mouillées dont la timidité reculait devant une campagne sur le Nil.

Nous ne reviendrons pas sur des polémiques encore présentes à toutes les mémoires. — Tout le monde se rappelle que la politique de non-intervention fut accusée hautement d'être une politique d'humiliation, de déshonneur et même de lâcheté. Il ne fallait pas parler à ces va-t-en-guerre de difficultés possibles, de complications ultérieures, non plus que des dangers de cet engrenage oriental, où l'on voit bien comment l'on entre, mais d'où l'on ne voit guère comment on sort.

— Regardez les Anglais, répondaient-ils ! Est-ce que les Anglais s'inquiètent de toutes ces vétilles ? Est-ce que les Anglais s'arrêtent aux bagatelles de la Porte ? Est-ce que les Anglais se préoccupent de l'opinion de l'Europe ou de l'opposition des autres puissances ? Les Anglais n'ont pas de ces scrupules enfantins. Ils bombardent d'abord, sauf à voir ensuite, et l'avenir est le cadet de leurs soucis.

Eh bien oui, regardons les Anglais ! Ils ont bombardé, ils ont vaincu. Leur campagne a été aussi heureuse, leur succès aussi foudroyant, leur triomphe aussi complet qu'ils pouvaient l'être. En moins

mis d'y apporter le moindre amendement ni la plus petite restriction.

Il pourra cependant, au commencement de chaque service, présenter au Roy, une adresse respectueuse où il sera autorisé à donner humblement son avis sur le prix du beurre.

TITRE SIXIÈME

Du conseil du fourneau

Article 25. — Le conseil du Fourneau, choisi par le Roy est chargé, sous sa direction et avec le concours du chef de cuisine, de préparer les plats, de confectionner les sauces, d'éplucher les légumes et de surveiller les fritures.

Article 26. — Aucun plat ne peut être servi, sans l'avis du conseil du Fourneau.

Article 27. Le conseil du Fourneau pourra accréditer auprès de lui de jeunes gâte sauces qui, sous le nom d'auditeurs, s'occuperont du relavage de la vaisselle...

TITRE SEPTIÈME

De l'Armée

Article 29. — L'armée française continuera à être divisée en armée de terre et en armée de mer, mais son armement et son costume subiront les modifications suivantes :

de six semaines, ils ont taillé en pièces l'armée d'Arabi, conquis les Pyramides et occupé le Caire. Les voilà maîtres de l'Égypte par la force des armes ; le Khédive leur obéit comme un caniche, les Fellahs se courbent sous leur bâton et plient l'échine sous leur botte. On pourrait croire que tout est fini et que ces heureux vainqueurs n'ont plus qu'à recueillir le fruit de leur victoire.

Eh bien non, cela ne fait que commencer. Il suffit de lire les journaux de Londres, de Pétersbourg, de Berlin, de Vienne et de Rome, de comparer les informations contradictoires de toutes les chancelleries Européennes, de compiler les appréciations diverses des politiques et des diplomates de tous les pays, pour se rendre compte que le gâchis égyptien est aussi complet que possible. L'occupation britannique qui devait tout simplifier n'a fait que tout embrouiller et nous sommes aussi loin d'une solution, sinon plus, qu'au début de la campagne.

Chaque jour surgissent de nouveaux points d'interrogation et de nouveaux problèmes. Rétablira-t-on le contrôle Anglo-Français ? Maintiendra-t-on la suzeraineté du Sultan ? Quel sera le sort du Canal de Suez ? Combien durera l'occupation Anglaise ? Qui paiera les dégâts d'Alexandrie ? Comment traitera-t-on Arabi ? Et les frais d'expéditions, et le régime des capitulations, et les garanties des nationaux Européens, et patati et patata... Bien malin celui qui découvrirait le fin mot de toutes les intrigues qui se nouent, se dénouent et se renouent autour du sphinx...

Et cependant les Anglais sont vainqueurs, les Anglais paraissent maîtres de la situation.

Jugez un peu si c'était nous !

Jugez un peu si, au lieu de cette puissance insulaire, enfermée et claquemurée dans son île, à l'abri de toutes les invasions, de tous les coups de main et de toutes les préoccupations internationales, c'était la France qui se trouvait directement intéressée, qui eût à se débattre au milieu de ces compétitions et de ces querelles !

Quel beau jeu, pour nos chers voisins d'outre Rhin, quels magnifiques atouts dans la main de M. de Bismarck ou de M. de Moltke, pour envenimer ces différends et en faire sortir peut-être l'occasion attendue d'achever l'œuvre de 1870 et de cueillir de nouveaux milliards !

L'Angleterre peut se jouer de ces inquiétudes. Elle n'a pas sur le flanc quarante millions de Prussiens armés jusqu'aux cheveux ; jamais l'Allemagne n'a rêvé la conquête de l'Écosse ou de l'Irlande, et les canons des nouveaux forts de Metz ne sont pas braqués sur le pont de Londres... Et cependant malgré cette situation indépendante et privilégiée, elle se débat au milieu de sa conquête égyptienne et se voit en butte à des hostilités et même à des menaces dont il lui faut tenir compte.

Encore une fois jugez si c'était nous !

L'infanterie sera coiffée de marmites, la cavalerie de casseroles et la marine de poissonières.

Les fusils Gras seront remplacés par des broches et les sabres par des lardoires.

Les haches d'abordage se verront converties en hâchoirs, les cuirasses en écumeurs et les bayonnettes en pique-feu.

Les exercices militaires suivront naturellement le sort de ces heureuses modifications et le général Charrette, notre major général, n'aura plus à diriger que des exercices de mâchoires et des manœuvres de cantines.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Des insignes

Les insignes de notre Pouvoir auguste se composeront désormais :

1° D'une couronne de lauriers-sauce ;
2° D'un sceptre en forme de fourchette ;
3° D'un manteau royal semé de fleurs de lys et de cornichons.

Voilà bien, n'est-ce pas, la charte que nous préparent MM. Baudry d'Asson, Lemire et leurs nombreux convives.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est que le peuple Français ne la digère pas.

L. LECLAIR.

Ne nous plaignons donc pas d'être restés tranquilles, de n'avoir bombardé aucune ville et félicitons-nous de n'avoir pas à régler sur le Nil des questions qui courraient le risque de se résoudre sur le Rhin.

Chez le Photographe du Roy ET DE LA NOBLESSE

De même qu'il est d'usage d'exposer aux vitrines les portraits des artistes qui viennent de jouer une pièce nouvelle, de même pensons nous que c'est l'occasion toute naturelle de pourtraire — sans retouche — les ténors, basses et barytons de la comédie de la Duchère. Il y a là, évidemment, une demi douzaine de cartes-albums qui doivent passer à la postérité le plus reculée. — Ne bougeons plus !

M. LE MARQUIS DE BAUDRY-D'ASSON

Quarante cinq ans ou peu s'en manque. Nez de race, busqué et fort, œil noir et vif sous la paupière gonflée du viveur qui a moins veillé pour le Roy que pour les dames. La lèvre inférieure lippue et retombant légèrement. Dans quelque temps elle retombera trop. En somme une tête sympathique et énergique qu'encadre une superbe barbe d'ébène devenue proverbiale, — mais aussi devenue quelque peu neigeuse aux extrémités. A ce Vendéen de Paris il manque six pouces de taille. Pour un fils de preux il est petit. C'est dommage. Plus grand il rappellerait à merveille ces joyeux compagnons de nos joyeux monarques ayant

le triple talent
de boire, de se battre
et d'être vert galant.

Aussi l'habit noir gêne quelque peu ces larges épaules où le pourpoint carrément décollé sur une guimpe ruchée, ainsi qu'on voit dans les tableaux du Titien, irait bien mieux à ce sire barbu, bon convive à table, grand chasseur devant l'Eternel et derrière sa meute de chiens de Vendée, solide cavalier au manège et député, par une ironie des temps, dans un parlement de petits bourgeois, robins, chicanous et autres espèces.

De fait il n'y brille guère et l'éloquence n'est pas son fort. Quoique rééditant, depuis bien longtemps, le même discours appris par cœur, il le récite médiocrement et sa mémoire n'est pas à la hauteur de son enthousiasme. Il est vrai qu'il se tire d'affaire en criant vive Charette ; vive la Vendée, et vive le Roy ! Cela suffit à ses auditeurs pour éclater en transport d'allégresse ; et le convive du Roy, le lieutenant officiel d'Henri V, le futur connétable du royaume de France caresse sa barbe flave-cerise et se dit avec un noble orgueil : Je suis chef d'un parti politique et j'ai l'éloquence qui déchaîne les multitudes. — Je ne me serai jamais cru si tribun que ça !

Il est vrai que parfois un pli songeur vient rider son front : Ce n'est pas tout de banqueter et d'aller dans le petit local. A quand « la chasse aux perdrix » ? Et le marquis de Baudry d'Asson regarde autour de lui. Il voit M. Lemire, M. Jacquier et leurs amis et il murmure :

Si je n'ai que ce régiment là pour aller chercher le Roy.

Et pendant ce temps là M. Jacquier crie avec noblesse : « Tout mon sang appartient au Roy ». Et le marquis de Baudry d'Asson répond in-petto : Avocat !

M. NOEL LEMIRE

Un petit vieux dont la face rougeâtre est encadrée d'une barbe grise retombant de chaque côté, en âgeoires en l'anglaise, sans préjudice de la moustache négligée et de la barbiche taillée court. L'œil inquiet, le nez crochu, l'allure fiévreuse, ce bonhomme joue à la perfection le rôle de mouche autour du coche antédiluvien où s'empilent les royalistes de la vallée du Rhône.

Lui aussi aspire au prix d'éloquence. Pour y atteindre, il enfle la voix et parle patois avec de grands bras et de grands mugissements. C'est assez risible. D'ailleurs, grincheux et désagréable comme tous les importants qui n'ont pu arriver à conquérir quelque importance. Il a tant bourbonné qu'un bout de ruban rouge et jaune lui est resté à la boutonnière. Mais il n'est pas encore baron du saint-siège. Cela viendra. Alors il pourra dire « nous autres gentilshommes », et traiter de belle façon ces manants, boutiquiers et gens de rien, taillables et corvéables à merci, qui se sont permis de chasser leurs maîtres et seigneurs et qui ont pris leur place au soleil en une heure décollée et de justice.

Mais aussi, il a tant perdu le jour où la Constituante a proclamé les droits de l'homme et l'égalité de tous — nobles ou bourgeois —, devant la loi républicaine !

M. CHARLES JACQUIER

Affublée d'un froc, là tête durement taillée serait bien celle d'un moine anguleux et hau-

tain, tels ceux qu'on voit dans les tableaux espagnols. Sous la toque d'avocat, elle rappelle encore mieux le masque conventionnel des magistrats gourmés — puants comme on dit au palais. En habit noir, il y a là, du pion et du sacristain. Mais l'œil est énergique ; la lèvre mince est prompte à laisser s'élever la parole qui cingle comme un coup de discipline. Cette face rasée ou à peu près est la face d'un sectaire, et de tels amaigris aux joues creuses et aux pommettes saillantes, font de terribles officiers du saint-office. Celui-là serait dangereux s'il ne perdait son temps à galvaniser un cadavre, et à prendre pour les battements de son cœur le sourd travail de sa décomposition.

La parole est nette, vibrante et colorée. Il a le geste, non pas ample mais rapide. Il a la voix, non pas puissante mais perçante ; il a le discours non pas éloquent mais au-lacieu. Entre des infirmes il paraît quelqu'un. Est-ce un convaincu ? Il semble trop intelligent pour qu'on ose l'affirmer. Est-ce un sceptique ? Il semble trop haineux pour qu'on puisse le supposer.

Serait-ce un raté de la génération actuelle qui, n'ayant pu prendre sa place parmi ses pairs, s'est lancé dans le bataillon écopé où il lui était facile de passer colonel d'emblée ; — et s'est-il fait une conviction en échangeant des horions dans la bataille ?

Mais certainement — croyant ou sceptique —, c'est là un ambitieux qui veut arriver. A quoi ? Au moins à supplanter un de ses chers coreligionnaires, et à lui « chiper » son siège à la Chambre ; alors il passera général. Et cela le consolera un peu de l'infâme révolution, avant laquelle tous les Jacquier de France et de Navarre s'arrêtaient au grade de sergent, pendant que les Baudry-d'Asson étaient colonels au berceau

PIERRE LEPETIT,

photographe de la noblesse et du clergé.

FEUILLES VOLANTES

Parmi les choses extraordinaires de cette semaine, nous avons à noter une réunion du conseil municipal pour l'approbation de divers contrats d'assurance relatifs à des immeubles récemment acquis par la Ville.

La précaution est excellente et nous espérons qu'après la rude leçon du théâtre des Célestins, on prendra garde au renouvellement. Ne pas oublier, en effet, que l'omission de cette petite formalité a coûté trois ou quatre cent mille francs aux contribuables. Il serait bon, par conséquent, de ne plus recommencer cette coûteuse plaisanterie, pendant de l'Institut agricole d'Ecully. De ce fait, notre conseil municipal et notre conseil général n'ont rien à s'enlever, mais cette parité de gaspillages ne suffit pas à notre bonheur.

Comme compensation à ces maladresses, on annonce que le projet de chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, par Saint-Symphorien-sur-Coise, serait sur le point d'obtenir une solution favorable. Acceptons en l'augure et faisons des vœux pour que cette nouvelle voie de communications rapides ne subisse pas le sort de la plupart des entreprises lyonnaises. S'il ne s'agissait que de plaider la cause de son utilité et même de son « indispensabilité » le railway projeté serait construit dès demain.

Il est connu et reconnu que le trafic entre Lyon et Saint-Etienne a pris de telles proportions que la ligne actuelle ne peut plus y suffire. Les gares sont encombrées, le matériel manque, et il est absolument ridicule de ne posséder qu'une seule voie entre deux villes de cette importance, et entre deux régions dont l'industrie et le commerce se chiffrent par des centaines de millions. Les Américains ou les Anglais auraient déjà construit une demi-douzaine de railways pour desservir le bassin houiller de la Loire, et nous en sommes encore à soupirer après une pauvre petite ligne supplémentaire. Faudra-t-il se mettre à genoux devant P.-L.-M. pour qu'elle consente à gagner quelques millions de plus ?

Rien n'est comparable, d'ailleurs, à l'indolence et au sans-gêne de nos compatriotes Français vis-à-vis de leurs infortunés voyageurs.

Nous avons à Lyon, par exemple, le chemin de fer de la Croix-Rousse, *vulgo la Ficelle* qui, depuis dix ans, n'a pas songé à mettre au service de ses nombreux clients, d'autres véhicules que de malpropres et incommodés wagons à bestiaux dans lesquels s'empilent les hommes, les femmes et les enfants, au milieu de la promiscuité la plus désagréable et parfois la plus nauséabonde. La place est tellement mesurée dans ces sortes de tombereaux, le public tellement pressé que l'on y respire les miasmes les moins odorants, mélangés à l'acre fumée des pipes et des brûle-gueule. Ajoutez à cela, la nécessité de se tenir debout, le désagrément de se sentir cahotés les uns contre les autres et de s'écraser les pieds, grâce à un remous aussi fatigant qu'irrésistible, et vous vous demanderez comment on supporte qu'une

compagnie qui fait bien ses affaires et distribue de gros dividendes à ses actionnaires, se permette de traiter ses voyageurs un peu plus mal que des convois de bétail.

Cela ne dure que deux minutes, dira-t-on. Fort bien mais la guillotine aussi ne dure que deux minutes... Serait-ce trop exiger de la *Ficelle* qu'elle fit construire des wagons où des femmes, des enfants et des vieillards pourraient au moins s'asseoir sur de vulgaires bancs en sapin, sans courir le risque d'une housculade ou d'un écrasement ?

Si l'argent manque, nous ouvrirons une souscription.

L'exécution de M. Varambon à Saint-Genis-Laval, a mis en goût les électeurs de M. Chavanne, qui ne semblent pas satisfaits de la façon trop sommaire et trop intime dont le député du Rhône a rendu compte de son mandat.

Une réunion publique s'organise à l'effet de lui demander des explications plus catégoriques, et nous nous étonnerions fort s'il n'en sortait, sinon une déchéance, tout au moins un vote de blâme et des remontrances sévères.

M. Chavanne s'en consolera sans doute, en bon philosophe ; il se dira que les flots et les destins sont changeants et qu'une popularité morte aujourd'hui peut parfaitement resusciter dans deux ou trois ans. — On a vu de ces miracles. — N'empêche que la profession de député n'est pas toujours couronnée de roses. Que dis-je, il est temps que les vacances finissent, car bien des fleurs fanées pourraient se transformer en pommes cuites. Heureusement qu'au Palais-Bourbon, on est hors de portée.

Enfin ! Le syndic de la faillite de l'Union générale se décide à intenter aux administrateurs et fondateurs de cette caverne, un procès en responsabilité des millions qu'ils escroquèrent au public confiant dans l'honnêteté d'une banque apostolique et romaine.

Ce n'est vraiment pas trop tôt ; c'est même un peu tard, car il est probable que M. Bontoux et ses complices auront utilisé le délai qui leur était laissé, pour mettre en lieu sûr leurs fortunes mal acquises.

Dans ces conditions, le procès en responsabilité risque fort de s'égarer contre de faux ruinés et des pseudo-misérables qui viendront jouer devant les tribunaux la comédie du dénuement et de l'infortune.

Mais ne peut-on leur demander autre chose que de l'argent ? S'il est tout à fait impossible de faire rendre gorge aux lous cerviers du cléricanisme, il nous semble qu'une bonne condamnation en police correctionnelle ou aux assises, donnerait au moins satisfaction à l'opinion publique indignée de voir impunis ces artisans de ruines et ces détresseurs de Bourse.

ZÈDE.

LES Victimes du Deux Décembre

Enfin, l'heure de la réparation a sonné. Les listes de pensionnaires s'étalent dans les journaux, aussi nombreuses — naturellement — que les listes de proscription dressées, il y a trente ans. Toutes les victimes sont indemnisées. Pas de jaloux : qui a souffert touche une rente, fut-il millionnaire, émarginé — il au budget des appointements de prélat, il a sa pension. C'est une sorte de croix d'honneur qu'on ne porte pas sur la poitrine, mais dans la poche.

Et voilà comme l'empire est flétri de nouveau, et que les contribuables français ont une nouvelle charge sur les épaules, haute morale, mais singulière répartition.

Il paraît que c'est ainsi que cela se passe en politique : le bon sens n'est pas de la partie. Et ce qui semblerait absurde entre vous et moi, est tout à fait naturel, dès que c'est affaire enre vous et nous tous.

Entre vous et moi, si je vous avait fait quelque tort, vous m'intenteriez un procès et je serais condamné très logiquement à vous indemniser de mes deniers. — Fort bien.

Mais entre vous et nous tous, si Napoléon Bonaparte vous a lésé, le pays — qui est nous tous —, se condamne lui-même à l'amende. C'est fort curieux.

Et cependant, ce Napoléon là n'est pas sans avoir quelques biens au soleil. L'autre jour, par exemple, sa veuve revendiquait la propriété d'un château impérial, sis à Marseille, et les juges s'empressaient de reconnaître son droit d'héritière. Mais il faut laisser cela de côté, oublier les châteaux à Marseille, les maisons à Paris et le reste, et payer l'amende à la place du coupable. C'est plus politique.

Quand Courbet, cependant, a déboulonné la colonne, on lui a bien fait payer jusqu'au dernier sou, sa réparation ! Courbet était donc plus odieux que Napoléon ? Et il fallait être impitoyable pour ce bonhomme inoffensif, quand on garde des trésors d'indulgence pour ces pauvres Bonaparte si intéressés et si sympathiques ! C'est peut-être politique, mais c'est absurde.

A ce compte là, il valait bien mieux laisser dans l'oubli ce vieux passé, et ne pas mettre à la charge des contribuables français des rentes viagères qui ne sont d'aucun secours à leurs titulaires ; attendu que, depuis trente ans, la plupart ont eu, avec de l'intelligence et du travail le temps de refaire trente fois leur position. Et la preuve, c'est que presque tous ont des situations fort brillantes, et ne regardent cette indemnité que comme le châtiment tardif de leurs persécuteurs. Alors qu'on ne les châtie pas sur notre dos.

THEATRES

Nous n'avons pas aujourd'hui de grandes nouvelles théâtrales. Depuis huit jours, les programmes de spectacles ont, chaque soir, fidèlement reproduit le texte de la veille : aux Célestins, les *Cloches de Corneville* ; à Bellecour, *Nana*. Espérons que chez M. Teyssyre, comme chez M. Dutour, cette fixité d'affecte indique le beau fixe des recettes. Dans tous les cas, le traité de Bellecour avec les artistes qui jouent *Nana* expirant irrévocablement aujourd'hui, on remplacera demain samedi, ce drame ultra-naturaliste par *Marceau* qui, lui, ne se pique pas d'un naturalisme transcendant mais n'en est pas moins apprécié par le populaire de notre bonne ville de Lyon. Tout cela pour attendre patiemment les débuts de la troupe d'opéra de M. Teyssyre qui commencera la campagne par la *Fille de madame Angot* et le *Petit Faust*. Les deux artistes en vedette sont M^{me} Mary Albert, une fort belle personne et une chanteuse de talent qui, en ce moment, joue la *Mascotte* aux Bouffes en remplacement de M^{lle} Montbazoin, et M. Marcellin, un tenor très connu également à Paris où il a créé la *Fille du Tambour Major*. Vous voyez que ce n'est pas pour rire. La série d'opérettes épuisée, on passera vers le 15 décembre au Grand Opéra Italien avec une troupe où figure la célèbre Ferny ; et tout au moins, si nous n'avons pas, cette année, la chance d'entendre les *Huguenots*, *Robert*, et *Guillaume*, devrions nous à l'administration de Bellecour le *Ballo in maschera* qu'on n'a, je crois, jamais joué à Lyon, le *Trovatore*, *Aida*, *Lucrezia Borgia* et le *Poliuto*. Pour une bonne nouvelle, voilà une bonne nouvelle.

Pendant ce temps là, les *Cloches de Corneville* cesseront bientôt de teinter aux Célestins, attendu que M^{me} Vanghel est sur le point de prendre son vol ; gracieux oiseau chanteur qui nous a bien voulu accorder quelques renseignements et craint de s'attarder dans nos brumes d'automne. Nous garderons le souvenir de la charmante artiste, comme un des meilleurs qui nous restent des hôtes de talent applaudis en passant sur notre scène lyonnaise. C'est une bouffonnerie à succès, le 113 de la rue Pigalle, qui succédera aux aventures de dame Serpolette et fera attendre sans peine la première de la *Mascotte* qui sera la pièce de résistance de la saison. La *Mascotte*, nous pouvons le prédire d'avance, aura, tel, un grand succès pour peu que le rôle principal soit bien tenu.

La raison en est simple : la *Mascotte* qui n'a aucune prétention à passer pour de la grande musique, est une sorte de recueil de tout ce qui a eu beaucoup de succès dans les œuvres passées des maîtres du genre : Offenbach et Lecocq ; Lecocq plutôt qu'Offenbach. A voir tous ces vieux amis fort habilement parés mais fort peu déguisés, on prendra un plaisir extrême. Joignez une intrigue scénique très amusante et en voilà pour cent représentations. Je les souhaite de tout cœur à la direction.

Par exemple, où les choses ne marcheront pas sur un si beau chemin, ce sera au Grand Théâtre... L'ouverture en est à peu près fixée au vingt ou au vingt-un octobre avec le *Tour du Monde* ; et dame ! le public n'a pas l'air d'être fort disposé à laisser le drame et la féerie s'implanter sur notre première scène lyrique si fâcheusement déchu de son premier rang dans la province française, et tombée au niveau des pires scènes de banlieue. Lyon réduit à une vieilleries usées comme le *Tour du Monde*, quand Marseille vient de rouvrir solennellement la saison avec *Guillaume*, Rouen avec les *Huguenots*, Bordeaux avec une excellente troupe de grand-opéra, quand Grenoble a une troupe lyrique, Dijon également, — et je n'ai pas la prétention d'énumérer toutes les villes où la municipalité fait des sacrifices pour encourager les spectacles lyriques. — Lyon n'est pas précisément enthousiasmé et se propose, paraît-il, de le démontrer aussi bruyamment qu'évidemment à sa capricieuse municipalité.

Cette dernière aurait pu éviter tout désordre, en votant *hic et nunc*, une subvention honorable pour l'année prochaine. Alors, on aurait pris patience pour cette saison et fermé les yeux sur les médiocrités d'aujourd'hui, en pensant aux compensations de la saison de 1883. Mais il paraît que ces messieurs n'entendent pas de cette oreille et sont fort peu décidés à revenir sur leur déplorable décision. Ne craignent-ils pas, en semant le vent, de récolter la tempête ?

Toutes les habiletés de la municipalité et de la direction n'y feront rien. En est-ce une que cette presque ouverture qu'on annonce pour le 15 octobre, sous prétexte d'une matinée au bénéfice du brave père Henri ? Nous trouvons au moins extraordinaire que le bénéfice de ce vieux pensionnaire des Célestins n'ait pas lieu aux Célestins où sa place était tout naturellement indiquée. Mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas parce qu'on aura obtenu à cette occasion charitable, une représentation sans désordre au Grand Théâtre, qu'il faudra se flatter d'avoir conjuré les orages de la réouverture.

On ira tranquillement applaudir au bénéfice du père Henri qui n'en peut mais, si l'opéra est supprimé à Lyon, et qui est bien forcé d'accepter la salé qu'on lui offre, et le diable — c'est-à-dire la protestation d'ouverture — n'y perdra rien. Ah ! il faudrait bien mieux voter en principe une subvention pour 1883. Mais que vous en voyez vous ; la municipalité ne nous trouve pas assez corrigés de nos mauvaises habitudes théâtrales et elle entend nous tenir, encore quelque temps, en pénitence. N'est-ce, pas jouer gros jeu, car les mesures de police sur lesquelles certains de ses membres paraissent compter ne nous semblent pas le comble de la bonne politique.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 11 octobre 1882.

La Bourse est très hésitante; l'élevation du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre n'est plus regardée comme imminente; mais elle reste dans les choses probables; et cette éventualité quoiqu'éloignée suffit pour rendre la spéculation fort circonspecte; nos rentes donnent lieu à très peu d'affaires, on s'écarte peu de 116 40 sur le 5 0/0, de 81 80 sur le 3 0/0 de 82 00 sur l'amortissable.

Les institutions de crédit sont en réaction; le mouvement de recul est sensible surtout sur le Foncier à 1.410, sur la Banque Hypothécaire à 627, sur la Générale à 632.

La spéculation pousse sans relâche les valeurs Ottomanes et Égyptiennes; elle a porté la Banque Ottomane à 831, le 5 0/0 Turc à 13 60, l'Union Égyptienne à 371.

Les Chemins français sont de plus en plus lourds. Le Sud est hésitant à 2,680, les affaires sont rares sur le Panama à 535 et sur le Gaz à 1,610. Le 5 0/0 Italien varie de 89 40 à 89 50.

M. Hurtey, syndic de la faillite de l'Union générale, vient d'introduire une action en responsabilité contre les administrateurs, les censeurs et les directeurs de cette Société. Il demande la nullité de trois augmentations de capital, la responsabilité du passif, et comme provision une somme de 20 millions.

Les liquidateurs du Crédit de France, d'accord avec les administrateurs de la Banque de Dépôts et de Crédit ont décidé la suppression des bureaux auxiliaires et succursales fondées par le premier de ces établissements.

Lyon. (imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, ALBI, Y, sur
our tous les articles non signés: Le Gérant responsable
A. ALPICY

INSECTICIDE FOUROYANT
DESTRUCTION **CAFARDS**
infaillible des
E. GALZY, 28, rue Bugeaud, Lyon.
Le kilog., 12 fr.; 100 gr., par la poste, 4 fr. 95.

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

TIMBRE CAOUTCHOUC
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET
SUCCESSEUR
LYON - COURS DE LA LIBERTÉ, 187 - LYON

L'ÉCHO VINICOLE
Organe de la production et du
Commerce des vins.
Paraissant à Lyon, le Dimanche.
Ce journal se recommande au commerce des
Vins et Spiritueux par l'exactitude et l'importance
des renseignements qu'il publie chaque semaine de
tous les principaux centres viticoles.
Prix de l'abonnement, 10 fr. par an. Adresser
des demandes d'abonnement à **M. A. GODARD**,
administrateur gérant, quai de la Guillotière, 6 et rue
le Bonnel, 2, à Lyon.

GUÉRISON prompt, sans
mercure, des
maladies
secètes et des affections de la peau
par le **ROB SAVARESI**. S'adresser à
la PHARMACIE RUE VIEILLE-MONNAIE, 19, à Lyon.

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT
Pièces d'eau, Moulures en ciment,
Travaux de Maçonnerie
FAVIER SIMON
ROCAILLEUR
Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comice agricole
56, rue de Trion, au 2^{me}
(Lyon-St-Just).

DEMANDEZ dans les dépôts
de la Société
des **LAITE-**
ries du Rhône les **BEURRES**
tant appréciés des gourmets et ama-
teurs de beurre de table. — Marque des
LAITIÈRES DU RHONE.
Beurre extra-fin, genre Isigny,
le kilogramme. . . . 5 fr. »
Beurre fin de table,
le kilogramme. . . . 3 50
QUALITÉS ESTAMPILLÉES

LECONS
d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol
et d'Anglais (traductions)
PRIX MODERES
S'adresser 26, rue Grenette au 4^e.

Nous engageons vivement les personnes qui
s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au
courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de
la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE
AGRICOLE ET VITICOLE
journal paraissant tous les dimanches, et qui a été
choisi par le comité d'études et de vigilance pour la
destruction du phylloxera dans le département du
Rhône, pour la reproduction de tous ses documents,
rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue
de la Bourse, 14.
Prix: 8 francs par an.

DÉCORS D'APPARTEMENTS
M^{me} DÉPY, Tapissière à façon, fait tout ce
qui concerne cet article, tels que: Rideaux,
Tentures riches, Stores Italiens Ber-
ceaux d'Enfants, Housses, Coussins,
Tapis, etc.
45, Cours Morand, 45

PLUS DE SUCRAGE POUR LES VINS
L'expérience a démontré que le raisin sec seul
devait être employé, et le raisin de Corinthe de
préférence à tout autre. Mettre avec les mares
d'une pièce de vin 50 Kilogrammes de raisins
de Corinthe (Cephalonie) et 200 litres d'eau, on
obtiendra du vin à 9 degrés aussi coloré que
le premier. On peut se procurer des raisins
de Corinthe, re olte 1882, dans les entrepôts
HESSARD-NEREL, 2, place de la Miséricorde,
LYON.

Diabétiques!! Le pain de gluten, fabriqué par
M. Sambet, place de la Miséricorde, 12, est le seul
que les malades mangent avec plaisir, il est insus-
ceptible à l'exclusion de tous autres aux diabé-
tiques, gastriques, dyspeptiques. Cuisson tous les
jours, pâtes et farine de gluten.

AUX MÉDAILLES
Lyon, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76, Lyon
Maison J. SIMIAN, fabricant
Succursale à Saint Etienne, rue Saint-Louis, 12

CHOIX DE CHAUSSURES
POUR la CHASSE
Bottes, Brodequins et Guêtres (système breveté)
Imperméabilité absolue
CHAUSSURES SUR COMMANDE

MALADIES DES FEMMES
M^{me} CHRÉTIEU
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
traite les maladies des femmes par une méthode
toute spéciale. A la suite de longues et incessantes
recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter
avec grand succès la **Stérilité** et ses diverses af-
fections, **M^{me} CHRÉTIEU** compte 26 années de
succès qui dépassent toutes les prévisions et assu-
rent à son traitement une immense supériorité
sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. —
Analyse des urines.
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS
DE MIDI A QUATRE HEURES
9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

APPAUVRISSMENT
DU **SANG**
Faiblesse de Constitution
PYROPHOSPHATE
DE FER
DE **ROBIQUET**
Approuvé par l'Académie de Médecine
Recommandé contre la Scrofule,
Rachitisme, Glandes, Tumeurs,
Irrégularités du Sang, Pâles
couleurs, Pertes, etc.; il rend à l'or-
ganisme le Phosphore et le Fer indis-
pensables à la bonne constitution
des Os, des Nerfs et du Sang. — On
l'emploie en Dragées, Solutions, Strop
ou Vin, suivant le goût du malade.
Dragées ou Strop: 3 fr.
Solution: 2 fr. 50. — Vin: 5 fr.
DETHAN, rue de Strasbourg, 10, PARIS
Et princ. Pharmacies France et Étranger.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
D^r **PEILLON** guérit rapidement
MALADIES SECRETES
CORRESPONDANCES
Consultations tous les jours de
3 à 5 h. gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT
Mlle JEANNIN Sage-femme
jurée
Titre des Pensionnaires. — Soins assidus. —
Discretion.
LYON — 3, Rue de la Platière, 3 — LYON
Consultation et renseignement par
correspondance

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures
Bureaux et Échoppes de la Compagnie
S'ADRESSER, POUR TRAITER
A L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
LYON — rue Confort, 14

LES PILULES DE VALLET
contiennent du carbonate ferreux inaltérable, associé au miel.
Approuvées par l'Académie de médecine de Paris, elles
sont reconnues comme le ferrugineux le plus sûr pour guérir les
Pâles Couleurs, les Pertes Blanches, et pour fortifier les
tempéraments faibles et lymphatiques. Les **PILULES DE**
VALLET augmentent rapidement le nombre des globules du sang,
leur couleur, et le professeur Piorry s'exprime ainsi: « Nous
devons à la vérité de dire qu'entre nos mains les Pilules de Vallet
n'ont jamais été infidèles et nous les recommandons comme un
médicament des plus précieux. »
Les Pilules de Vallet ne constipent pas et ne noircissent pas
les dents. — Pour être certain d'avoir des
Pilules de Vallet préparées dans les labora-
toires de l'inventeur et sûrement efficaces, exi-
ger la signature ci-contre sur l'étiquette:
Vallet
Le nom Vallet est imprimé sur chaque pilule.
VENTE AU DÉTAIL DANS LA PLUPART DES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

ARMES
DE CHASSE ET DE TIR
Fabrique et Réparation
FOURNITURE ET ÉCHANGE
Canon Choke-Bored à longue portée
r. MULLER, 20, rue d'Alger, Lyon.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE
(Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)
Expédition franco, en France, depuis 8 litres
Dépôts partout, notamment à Paris, V^o PACQUETET,
rue Châteauaun, 2; à Lyon, C. VIDAL, cours de la
Liberté, 15
Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (B^{as}-Pyrénées)

VINS D'ESPAGNE
à la commission
JULLIENNE, G. et C^{ie}
Ronda San-Pedro, 156, à Barcelone.

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER
A LYON
En vente à l'Agence générale de Publicité,
14, rue Confort, Lyon.

Articles de Luxe et de Fantaisie
M^{on} CASSET
Rue de la République
32 (EX-RUE DE LYON)
MAROQUINERIE — EVENTAILS
Bijouterie — Tabletterie
Sacs gilets, etc. Accessoires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bonnettes — Écrans — Portants
Chapeaux — Sells — Brosses
Albums, Souvenirs, Portes-Annuaire
Casses à Pipe
PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

LE CAFÉ
DES
GOURMETS
est composé des
meilleures sortes.
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom: **TREBICCHEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE
ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE
la fabrication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en
secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés.
Écrire à **EVMIN**, à Vienne (Autr.). Il répond par retour du courrier.

AU LABOUREUR
Maison recommandée pour la bonne fabrication des
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS
Dépôt de la CHAUSSURE PINET
BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE
ET
SOLIDITÉ
Hommes 12 fr
Femmes 8 fr
Maison **LABOUR** rue de la République 32 LYON